

# APPRENTISSAGE

---

En Suisse, l'apprentissage se distingue comme étant la formation professionnelle de base et plus des deux tiers des jeunes choisissent cette voie de formation après la fin de la scolarité. Les jeunes peuvent choisir entre 200 apprentissages professionnels reconnus par l'Office Fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une profession définie. L'apprentissage a une très bonne réputation en Suisse et est considéré comme une très bonne formation professionnelle initiale. Cette formation est orientée vers la pratique et les jeunes sont productifs dès la conclusion de l'enseignement en tant que spécialistes professionnels. Les possibilités de formation et de formation continue pour des personnes possédant un certificat fédéral de capacité (apprentissage de 3 à 4 ans) se sont nettement améliorées avec l'introduction de la maturité professionnelle et des hautes écoles spécialisées ces dernières années.

## 1. Conditions générales

### **Apprentissage**

Un apprentissage commence normalement après la fin de l'école obligatoire, à environ 16 ans. Les jeunes ont la possibilité de faire un apprentissage de 3 à 4 ans avec certificat fédéral de capacité (CFC) ou de 2 ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), selon leur capacités scolaires. La formation professionnelle initiale avec attestation fédérale de formation professionnelle, l'ancien préapprentissage, permet aux jeunes avec des difficultés scolaires d'acquérir un diplôme fédéral reconnu correspondant à une profession bien définie. Elle donne aussi accès à une formation professionnelle initiale de 3 à 4 ans avec certificat fédéral de capacité.

La formation professionnelle initiale se compose d'une partie pratique et d'une partie théorique et de culture générale (= système dual de la formation professionnelle). L'apprenti travaille pendant trois à quatre jours par semaine dans une entreprise où il est formé à la pratique. Un à deux jours par semaine, il fréquente une école professionnelle où il suit des cours de connaissances professionnelles et d'autres branches de culture générale comme les langues, les mathématiques et le sport.

Certains apprentissages peuvent se faire dans des écoles de métiers. Il existe également des écoles spécialisées proposant des formations à plein temps dans des domaines spécifiques (écoles de commerce, écoles d'informatique, etc.).

Une liste des professions reconnues et des règlements d'apprentissage est disponible sur le site de l'OFFT, [www.bbt.admin.ch/index.html?lang=fr](http://www.bbt.admin.ch/index.html?lang=fr) - Thèmes – Formation professionnelle – Liste des professions.

### **Maturité professionnelle**

Pour les jeunes ayant de la facilité dans les études, il y a la possibilité de faire une maturité professionnelle parallèlement à une formation professionnelle initiale avec CFC. La maturité professionnelle inclut une culture générale élargie et approfondie et la fréquentation de cours supplémentaires. Une maturité professionnelle peut aussi être acquise après la fin d'un apprentissage avec CFC, par une formation à temps complet ou à temps partiel. La maturité professionnelle permet l'accès aux hautes écoles spécialisées sans examens. Sous certaines conditions, les titulaires d'une maturité professionnelle ont également accès aux hautes écoles

universitaires (plus d'informations voir [www.ajas.ch](http://www.ajas.ch) - Formation en Suisse – Download – Brochure « Accès à une haute école avec une préparation étrangère »).

## 2. Choix de la profession

Il est important que les jeunes soient sûrs, avant le début de la formation, du métier qu'ils veulent apprendre, ou s'ils préfèrent suivre une formation en école après la scolarité obligatoire. Comparé aux étudiants d'une école de formation générale, l'apprenti entre plus tôt en contact avec le monde professionnel. Il exerce des activités professionnelles pratiques et est plus vite financièrement indépendant et il ne faut pas oublier qu'il bénéficiera d'une durée de formation plus courte.

Le choix de la « bonne » profession est crucial pour la satisfaction personnelle dans le travail. Il est par conséquent important que les jeunes se préparent bien et s'informent pour ne pas interrompre la formation choisie en cours de route. Voilà quelques possibilités pour bien préparer ce choix:

### **Offices d'orientation scolaire et professionnelle**

- Les centres régionaux d'information professionnelle disposent de matériel d'information sur les différentes professions (feuillettes d'information, CD etc.). Des courts entretiens sont, en règle générale, possibles sans rendez-vous. Les adresses des centres régionaux d'information professionnelle sont disponibles auprès des offices cantonaux d'orientation scolaire et professionnelle (voir [www.ajas.ch](http://www.ajas.ch) - Downloads – Adresses – Offices cantonaux d'orientation professionnelle et scolaire).
- Les offices cantonaux d'orientation scolaire et professionnelle offrent des conseils et un soutien personnalisé par des entretiens d'orientation. Les personnes ayant besoin d'informations détaillées sont priées de prendre rendez-vous préalablement.
- De nombreuses informations concernant le choix professionnel et les différentes formations professionnelles sont disponibles sur le site web de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOP), [www.orientation.ch/dyn/1016.aspx](http://www.orientation.ch/dyn/1016.aspx).

### **Stages en entreprise**

- Les stages en entreprise sont un excellent moyen pour découvrir concrètement une profession, en passant quelques jours aux côtés de professionnels en action, dans leur environnement de travail. Ainsi, on peut savoir si un métier ou une entreprise convient. Ces stages ont généralement une durée de un à cinq jours (aide pour la recherche d'un stage : [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) - Choix professionnel – Stages et entreprises).

### **Cours de choix professionnel**

- En Suisse, ces cours sont obligatoires pour tous les élèves du second cycle (degré secondaire I).

## 3. Recherche d'une place d'apprentissage

La demande de places d'apprentissage a excédé l'offre, ces dernières années. Il n'est donc pas évident pour des jeunes de trouver une place d'apprentissage dans la profession souhaitée. Les jeunes doivent prendre en main activement leur recherche et commencer assez à l'avance, c'est-à-dire **1-1½ année avant le début de la formation**. Les apprentissages commencent, en règle générale, en août ou en septembre.

De même que le choix professionnel est très important, le choix d'une entreprise de formation est déterminant pour le bon déroulement de l'apprentissage. Des offres de places d'apprentissage sont disponibles auprès des institutions suivantes :

- La Bourse suisse des places d'apprentissage propose des listes des places de formation initiale (CFC et AFP), par métier et par canton, [www.orientation.ch/dyn/1141.aspx](http://www.orientation.ch/dyn/1141.aspx). Il est également possible de trouver des places de formation vacantes sur des sites web privés ([www.jobpilot.ch](http://www.jobpilot.ch), <http://job.speed.ch/>, <http://annonces.edicom.ch/emploi.aspx?>)
- Les centres régionaux d'orientation disposent de listes de places d'apprentissage libres.
- Certaines associations professionnelles disposent de listes d'entreprises qui engagent des apprentis ; adresses des associations disponibles sous : [www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/berufsverzeichnis/index.html?lang=fr](http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/berufsverzeichnis/index.html?lang=fr)
- Plusieurs grandes entreprises proposent des places de formation sur Internet (p. ex. [www.cff.ch](http://www.cff.ch), [www.poste.ch](http://www.poste.ch)).

#### 4. Candidature

Après avoir trouvé une offre appropriée, on doit postuler pour la place correspondante. Une candidature bien préparée et soignée est très importante. Les entreprises demandent, à l'heure actuelle, des candidatures personnalisées, créatives et correspondant au profil de l'entreprise. En plus de la lettre de motivation et du curriculum vitae, le dossier de candidature doit comporter des copies de bulletins scolaires et éventuellement des copies de tests spécifiques. Une Suissesse ou un Suisse de l'étranger devra également expliquer pourquoi il veut effectuer une formation professionnelle en Suisse.

Si l'entreprise est intéressée par la candidature écrite, le jeune sera invité à un entretien personnel auquel il devra être préparé. L'entretien est décisif pour un engagement ultérieur et demande également une bonne préparation. Le candidat ne doit pas déjà tout savoir, mais il doit agir franchement, en montrant son intérêt et sa fiabilité. Il devrait être conscient de ses attentes par rapport au poste de formation en question, de son but professionnel, de ses points forts et faibles, etc. Il est également très utile de jeter un coup d'œil sur le site web de l'entreprise avant l'entretien de sélection !

Les sites web suivants contiennent des modèles et recommandations pour la lettre de motivation et l'entretien de sélection :

- [www.erz.be.ch/site/fr/orientation-brochure-place-apprentissage.pdf](http://www.erz.be.ch/site/fr/orientation-brochure-place-apprentissage.pdf)  
(Brochure de l'Orientat[i]on professionnelle Bienne-Seeland et Jura bernois)
- [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) (Choix professionnel – Formation – Toutes les places d'apprentissage – Lettre et CV/ Entretien de candidature)
- [www.espace-emploi.ch](http://www.espace-emploi.ch) (A la recherche d'un emploi – Jeunes ou Conseils en matière de candidature)

Les librairies disposent également de littérature spécialisée avec des conseils pour la présentation d'une bonne candidature. Veuillez vous adresser aux personnes compétentes.

La recherche d'une place d'apprentissage exige beaucoup de patience et de persévérance de la part des futurs apprentis. Il n'est pas simple d'essuyer des refus et on risque de perdre courage. Pour cette raison, il est important que des parents et amis en Suisse aident également à la recherche.

#### 5. Solutions transitoires

Les jeunes qui ne parviennent pas à trouver une place de formation professionnelle après la scolarité obligatoire ou n'ont pas encore fait leur choix peuvent opter pour une solution transitoire (ou passerelle). La plupart des solutions transitoires entre la fin de l'école obligatoire

et le début d'une formation est organisée par les cantons et l'offre peut, de ce fait, varier considérablement d'un canton à l'autre.

Sont considérées comme solutions transitoires : la 10<sup>e</sup> année scolaire, les cours préparatoires à une formation professionnelle initiale, les cours préparatoires à une formation dans un domaine particulier (par exemple arts appliqués ou santé), les préapprentissage (par exemple préparation à la formation professionnelle pour les jeunes de langue étrangère) etc.

De plus amples informations sur les solutions transitoires sont disponibles sous : [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) - Formation – Toutes les places d'apprentissage – Si rien ne marche) ou auprès des offices cantonaux d'orientation scolaire et professionnelle (adresses : [www.ajas.ch](http://www.ajas.ch) - Downloads – Formation en Suisse - Adresses).

## 6. Contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage officiel est signé entre l'établissement d'apprentissage et l'apprenti. Le contrat d'apprentissage régit les droits et devoirs des deux parties. Il règle en particulier :

Nature et durée de la formation	- Décrit la durée de la formation, de quelles tâches l'apprenti devra s'acquitter et quels sont les buts à atteindre à la fin de l'apprentissage.
Période d'essai	- Normalement trois mois, mais peut exceptionnellement et avec l'accord des autorités compétentes être rallongée d'un maximum de trois mois.
Horaires de travail	- En principe, ils seront les mêmes que pour les autres employés de l'entreprise. Ils ne doivent cependant pas dépasser neuf heures par jour et un apprenti ne devrait pas faire d'heures supplémentaires.
Rémunération	- Le salaire dépend, d'un côté, du métier choisi et de l'autre, de l'entreprise. (Pour certaines professions il existe des accords collectifs ou des recommandations d'associations professionnelles). - Le salaire augmente chaque année mais ne couvre cependant pas tous les coûts de la vie.
Vacances	- Au minimum cinq semaines par année pour les apprentis et jeunes travailleurs jusque à l'âge de 20 ans révolus.
Accords spéciaux	- Des accords particuliers peuvent être passés entre le formateur actif dans les entreprises de formation et l'apprenti.

Pour un Suisse de l'étranger qui fait un apprentissage en Suisse, les points suivants sont également à observer:

Logement	- Quand on ne peut pas habiter chez de la parenté ou des amis en Suisse, il est très important de chercher assez rapidement un logement. Dans presque toutes les grandes villes, il y a des foyers d'étudiants et d'apprentis qui proposent des chambres à des prix modérés. Une liste de possibilités de logement est disponible sur le site AJAS : <a href="http://www.ajas.ch">www.ajas.ch</a> – Downloads – Adresses – Logement.
Assurance	- En Suisse, l'assurance maladie est obligatoire. C'est pourquoi l'apprenti doit contacter une caisse maladie (ou assurance) de son

	choix et faire un contrat d'assurance maladie. Le contrat d'apprentissage couvre l'assurance accident.
Bourses	- Pour les Suisses de l'étranger qui font un apprentissage en Suisse, il est possible de faire une demande de bourse auprès de leur canton d'origine. AJAS dispose d'informations à ce sujet et met les formulaires de demande nécessaires à disposition.

Pour des informations générales ou spécifiques veuillez consulter les sites web suivants :

- [www.dbk.ch/csfp/formation/guide.php](http://www.dbk.ch/csfp/formation/guide.php) (Brochure « Guide de l'apprentissage », contient en première ligne des informations d'ordre juridique ; contrat d'apprentissage, assurances, vacances etc.)
- [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) (informations générales et spécifiques sur la formation professionnelle)
- [www.bbt.admin.ch/index.html?lang=fr](http://www.bbt.admin.ch/index.html?lang=fr) (informations générales, liste des professions, bases légales)
- [www.bbt.admin.ch/dokumentation/00335/00400/index.html?lang=fr](http://www.bbt.admin.ch/dokumentation/00335/00400/index.html?lang=fr) (« La formation professionnelle en Suisse – Faits et données chiffrées », brochure de l'OFFT contient des informations générales sur la formation professionnelle en Suisse)
- [www.formationprofessionnelleplus.ch](http://www.formationprofessionnelleplus.ch) (informations générales autour de la formation professionnelle)
- [www.getjobnow.ch/fr/index.html](http://www.getjobnow.ch/fr/index.html) (informations sur la recherche d'un premier emploi après une formation professionnelle achevée)

Sources : Association Suisses pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP), Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Conférence suisse des offices d'orientation professionnelle (CSFP)

## ANNEXE

### 10 REGLES POUR LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'APPRENTISSAGE

1. Avant de commencer une recherche de place d'apprentissage, ton choix professionnel devrait être fait : tu as analysé tes capacités et intérêts. Ensuite, tu t'es informé sur les professions et as réexaminé tes désirs au travers de stages. En d'autres termes : tu sais ce que tu veux devenir! Cela te permet de chercher de manière ciblée une place d'apprentissage et non de saisir la première opportunité qui se présente.

2. Utilise toutes les possibilités pour trouver des adresses de places d'apprentissage:

- Les centres régionaux d'orientation disposent de listes de places d'apprentissage libres.
- La « Bourse suisse des places d'apprentissage » propose des listes de places de formation initiale (CFC et AFP) par métier et par canton sur internet, [www.orientation.ch/dyn/1141.aspx](http://www.orientation.ch/dyn/1141.aspx). Il est également possible de trouver des places de formation libres sur des sites web privés ([www.jobpilot.ch](http://www.jobpilot.ch), <http://job.speed.ch/>, <http://annonces.edicom.ch/emploi.aspx?>).
- Certaines associations professionnelles disposent de listes d'entreprises qui engagent des apprentis :  
[www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/berufsverzeichnis/index.html?lang=fr](http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/berufsverzeichnis/index.html?lang=fr)
- Organisations du monde du travail)

- Plusieurs grandes entreprises proposent des places de formation sur internet (p. ex.: [www.cff.ch](http://www.cff.ch), [www.poste.ch](http://www.poste.ch)).
- Informe tes connaissances et ta famille que tu cherches une place d'apprentissage. Beaucoup de places sont trouvées grâce à des relations.

3. Informe-toi auprès des entreprises formatrices si une place est libre et quand tu peux postuler. Pour le premier contact tu utiliseras le téléphone ou, encore mieux, tu passeras toi-même. N'oublie pas de demander quelles sont les exigences de l'entreprise.

4. Tu dois t'attendre à des refus. Ne te laisse pas décourager! Demande les raisons de ce refus. Ton dossier ne présente peut-être pas très bien lors des candidatures et tu peux modifier cela à l'avenir. Tes chances lors des prochaines candidatures seront ainsi meilleures. Un refus ne dépend pas toujours de toi; souvent d'autres raisons sont en cause.

5. Postule à plusieurs places en même temps. Tu augmentes ainsi tes chances et peux choisir, dans le cas idéal, l'entreprise qui te convient le mieux.

6. Tu devras réussir des tests d'aptitude et passer des entretiens d'embauche. On voudra savoir pourquoi tu veux apprendre cette profession. Tu dois pouvoir répondre. Prépare tes réponses à l'avance et si tu n'es pas sûr de toi, entraîne-toi avec quelqu'un. Montre que tu es intéressé à cette profession!

7. Vends-toi! L'impression que tu donnes durant un entretien ou un stage joue un rôle capital. Tu dois bien réfléchir comment t'habiller et te comporter. Sois aussi naturel que possible. Ton apparence doit te correspondre.

8. Ne repousse pas la recherche d'une place au dernier moment. Laisse-toi toutefois suffisamment de temps pour prendre la bonne décision. Mis à part quelques exceptions, les entreprises n'engagent pas avant l'automne pour l'été suivant. Informe-toi du délai de postulation directement auprès des entreprises.

9. Ne te fixe pas que sur une profession. Peut-être que tu ne trouveras pas de place pour la profession que tu as choisie. Envisage d'autres professions moins sollicitées et ainsi, tu augmentes tes chances. Sois flexible! Prévois aussi un peu plus de temps pour ta formation.

10. Même si ta recherche d'une place d'apprentissage n'aboutit pas, il y a encore d'autres possibilités. Profites-en pour faire un séjour linguistique, des stages ou une dixième année scolaire. Renseigne-toi assez tôt pour pouvoir tout prévoir.

Source : Centre d'information professionnelle Berne